

**Compte-rendu
de la séance du Conseil municipal
du 6 Juin 2017**

L'An deux mil dix-sept, le six juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

Convocation : 30 mai 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Philippe VILLEDIEU, M. Guy BEAUREPÈRE, M. David LECOMTE, Mme Laëtitia CRESPEAU, M. Emmanuel BELLANGER, M. Roland FERROL, Mme Annick ALLÉE, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, Mme Stéphanie DROUIN, M. Laurent BERTHIER, Mme Pauline FOUCAULT.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Aurélie NICOLAS a donné pouvoir à Mme Laëtitia CRESPEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. David LECOMTE

Une minute de silence est effectuée en mémoire de Christian REGNIER, Conseiller Municipal, décédé le 15 mai 2017.

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 19 et 24 avril 2017 sont approuvés à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Etats de non-valeurs 2017 Service assainissement de Dangeau,
- Décision modificative N°1 BP 2017 Budget annexe Service assainissement de Dangeau.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **SERVICE EAU POTABLE : AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ SAUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'affermage qui lie la commune à la société SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable prend fin le 31 juillet 2017.

Des démarches sont actuellement en cours pour le lancement d'un nouvel appel d'offres dans le cadre d'une délégation de service public qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant N°3 et expliqué aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prolonger le contrat actuel avec la société SAUR par un avenant jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE PROLONGER** par un avenant le contrat avec la Société SAUR à compter du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2017 tel qu'il est présenté par M. le Maire et aux conditions fixées,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant avec la Société SAUR.
- **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RD 27 ET 941**

La convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité du Département et de la commune de Dangeau à l'occasion de l'aménagement de la route départementale 27 en centre bourg de la commune de Dangeau et la RD 941.

Le projet de voirie envisagé par la commune de Dangeau comprend les travaux suivants :

- remplacement de bordures et caniveaux, réfection de trottoirs, création de places de stationnements et chicanes, réfection réseau d'eaux pluviales, entraîne des travaux de raccords en traverse réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention avec le Département d'Eure-et-Loir, telle qu'elle est présentée par M. le Maire et aux conditions fixées,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE LIEUDIT LA HEURTEMALLE**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de renforcement du réseau d'eau potable située à La Heurtemalle.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable, conduite existante, à La Heurtemalle estimé à 49 732,61 € HT soit 59 679,13 € TTC
- **SOLLICITE** à cet effet des subventions au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ainsi qu'à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, d'un montant total de 29 839,56 €, soit 60% du coût du projet, dans le cadre de **travaux de distribution**.
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT	Produit (financeurs) en €
⇒ Coût global : 49 732,61 €	⇒ Financements publics : Conseil Départemental (20% HT) : 9 946,52 € Agence de l'eau (40% HT) : 19 893,04 € Autofinancement : 19 893,05 €
Total charges = 49 732,61 €	Total produits = 49 732,61 €

- **AVENANT A LA CONVENTION QUI LIE LA COMMUNE AVEC LE DEPARTEMENT EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE TRANSFERT A LA REGION A COMPTER DE SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de délégation de compétence du Département de l'Eure-et-Loir aux autorités organisatrices de second rang relative à l'exécution de services réguliers de transports scolaires valant transfert dudit contrat à la Région Centre – Val de Loire et la modification des dispositions financières effectives à compter du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Maire propose de ratifier l'avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°2 à la convention telle qu'il est proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.
- **FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

La Région Centre-Val de Loire sera compétente en matière de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

Suivant le règlement de transport scolaire régional applicable au département d'Eure-et-Loir, le transport sera gratuit pour les familles à l'exclusion une participation annuelle pour frais de gestion, avec un plafond de 25 € par enfant dans la limite de 50 € par représentant légal, montants fixés par la Région Centre-Val de Loire. Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard début juillet, en cas de retard une pénalité de 10 € devra être appliquée.

Le conseil municipal est sollicité pour fixer le montant de la participation annuelle des familles concernant les frais de gestion applicable pour le transport scolaire des élèves fréquentant l'école de Dangeau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les frais de gestion imputables aux familles pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit : 25 € par enfant dans la limite de 50 € par représentant légal, 10 € de pénalité en cas de retard d'inscription,
- **PRECISE** que ces frais de gestion seront demandés aux familles domiciliées à Dangeau, sachant que pour les familles de Bullou et Mézières-au-Perche, ils seront pris en charges par les communes.

Il est précisé que la région versera une compensation financière à la commune de 53 € (tarif 2016/2017 – 25 €) suivant les élèves ayants droits.

• **GARANTIE COMMUNALE POUR OBTENTION DE PRET PAR HABITAT EURELIEN POUR LA REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS RUE DES CHAMPARTS**

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°64142 en annexe signé entre : HABITAT EURELIEN (28) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE DANGEAU (28) accorde sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 220 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°64142 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

• **DEVIS POUR MISE EN PLACE DE DEVIATIONS POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARVIS DE L'EGLISE ET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Cette déviation étant rendue indispensable uniquement par la remise en état de la chaussée départementale, c'est le département qui la mettra en place à sa charge.

• **EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARVIS DE L'EGLISE ET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Afin d'assurer le financement des travaux de requalification du parvis de l'église et d'aménagements de sécurité, il y a lieu de recourir à un emprunt de 100 000 euros sur une durée de 15 ans ou soit 20 ans à taux fixe ainsi qu'un prêt relais ou une ligne de trésorerie de 100 000 euros en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Les organismes de prêt suivants ont été consultés et ont remis leur offre en mairie : Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisse d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations.

Après avoir pris connaissance des différences offertes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** l'offre la plus avantageuse qui est celle du Crédit Agricole, à savoir :
 - Emprunt 100 000 euros d'une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,27%, avec des échéances constantes trimestrielles en capital et intérêts de 1 833,09 euros, commission de mise en place de 100,00 euros.
 - Prêt relais de 100 000 euros sur une durée maximale de 2 ans à un taux fixe de 0,98%, amortissement In Fine en Capital, commission de mise en place de 100,00 euros.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat sur les conditions précédemment citées.

• **ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE : PROGRAMME 2017**

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie communale concernent cette année :

- VC N°31 à La Heurtemalle, VC N°39 à La Veronnière, VC N°24 à Eguilly, VC N°7 à Bouthonvilliers, VC N°38 à Feuilletorse et la VC N°23 à Grissay.

Offre reçue en mairie :

ENTREPRISE	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Ets VILLEDIEU Frères	15 744,40 €	18 893,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité:

- **D'ALLOUER** les travaux de voirie communale pour le programme 2017 à l'entreprise **VILLEDIEU Frères** pour un montant arrêté à la somme de 15 744,40 € HT.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le devis.

• **ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES CLASSES AU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour les travaux de remise en état de deux classes au groupe scolaire. Ces travaux devront être réalisés durant les vacances d'été.

Mesdames Laëtitia CRESPEAU et Stéphanie DROUIN étant concernée dans cette affaire, sont sorties de la salle et n'ont pris part au débat et au vote.

Offres reçues en mairie :

ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
CRESPEAU Guillaume	Dépose radiateurs des deux classes	980.24 €	196.05 €	1 176.29 €
SAS CHAUVEAU-MAURICE	Isolation et doublage intérieur de deux classes	6 487.50 €	1 297.50 €	7 785.00 €
SAS CHAUVEAU-MAURICE	Enduits extérieurs bâtiment	22 405.10 €	4 481.02 €	26 886.12 €
CRESPEAU Mickaël	Isolation et doublage intérieur de deux classes	6 010.00 €	1 202.00 €	7 212.00 €
CRESPEAU Mickaël	Enduits extérieurs bâtiment	23 905.10 €	4 781.02 €	28 686.12 €
DROUIN Xavier	Fourniture et pose tablettes	2 375.00 €	475.00 €	2 850.00 €
ABP Menuiseries	Fourniture et pose tablettes	2 640,00 €	528,00 €	3 168,00 €
EMBELLYS SAS	Peintures de deux classes	7 889.00 €	1 577.80 €	9 466.80 €
MELET Jean-Michel	Ventilation de deux classes double flux	9 972.05 €	1 994.41 €	11 966.46 €
Sté Nlle JONVILLE	Ventilation de deux classes (2 groupe T7)	10 113.12 €	2 022.62 €	12 135.74 €
	Ventilation de deux classes (1 groupe 800 m ³ sans batterie)	7 513.99 €	1 502.80 €	9 016.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **D'ALLOUER** les travaux aux entreprises suivantes pour un montant total de 49 631,39 € HT:

ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
CRESPEAU Guillaume	Dépose radiateurs des deux classes	980.24 €	196.05 €	1 176.29 €
SAS CHAUVEAU-MAURICE	Enduits extérieurs bâtiment	22 405.10 €	4 481.02 €	26 886.12 €
CRESPEAU Mickaël	Isolation et doublage intérieur de deux classes	6 010.00 €	1 202.00 €	7 212.00 €
DROUIN Xavier	Fourniture et pose tablettes	2 375.00 €	475.00 €	2 850.00 €
EMBELLYS SAS	Peintures de deux classes	7 889.00 €	1 577.80 €	9 466.80 €
MELET Jean-Michel	Ventilation de deux classes double flux	9 972.05 €	1 994.41 €	11 966.46 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les devis.

• **DEVIS ENTREPRISE FARAUT PERE ET FILS : TRAVAUX EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer dès que possible des travaux de pose de gouttières afin d'éviter des infiltrations sous toiture qui provoquent des désordres à la charpente et aux maçonneries.

Une subvention de l'Etat (DRAC) a été sollicitée et accordée pour un montant de 970,76 € sur une dépense de 2 426,91 € HT (devis de l'entreprise FARAULT).

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de l'Entreprise FARAULT père et fils de Dangeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise FARAULT père et fils d'un montant de 2 426,91 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

- **ACQUISITION DE MOBILIERS CLASSES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE AU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur David LECOMTE, référent en matière périscolaire auprès de la Communauté de Communes du Bonnevalais, informe qu'il a rencontré le 4 mai la conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de la DDCSPP, Mme Sophie GUERIN, accompagné de M. le Maire, M. GOUIN, M. ZEPHIRIN et Mme VALLEE.

Cette rencontre portait sur la faisabilité de déclarer l'accueil périscolaire auprès de ce service afin d'obtenir ensuite des subventions de la CAF 28.

Il a été retenu que la classe qu'occupe actuellement M. CHAMIGNON, présentait les caractéristiques qui sont imposées par la réglementation (superficie pour l'accueil des enfants, possibilité de sanitaires dans le bâtiment ...) et serait par conséquent la salle de garderie en septembre prochain. Il devra être étudié avec la CDC du Bonnevalais les travaux qui seront à réaliser (sanitaires, peinture, électricité ...).

Avec l'accord de M. CHAMIGNON, enseignant des CP, dès la rentrée prochaine sa classe sera transférée dans le bâtiment modulaire. Par conséquent, il est nécessaire d'acquérir du mobilier adapté aux élèves afin d'optimiser la place dans ce bâtiment.

Madame la Directrice du groupe scolaire de Dangeau sollicite l'achat de tables et chaises pour des élèves d'élémentaires et du mobilier adapté aux élèves de maternelles.

Des fournisseurs ont été consultés :

Fournisseur	Type mobilier	Montant HT	Montant TTC
Delagrave	20 Tables et 24 chaises réglables	2 135,14 €	2 562,17 €
Asco & Celda	3 meubles de rangement classe maternelle	668,07 €	801,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** les deux devis pour la somme totale de 2 803,21 € HT soit 3 363,85 € TTC.
- **DIT** que cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2184.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Considérant l'adoption du budget principal de la commune de Dangeau en date du 19 avril 2017 ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de faire des virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les virements de crédits comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 022 – Dépenses imprévues : - 400,00 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement : + 400,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 400,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 020 – Dépenses imprévues : - 3 000,00 €
Article 2184 – Mobiliers : + 3 400,00 €

- **PROPOSITION DE LA FEDERATION DE PECHE POUR LA GESTION DU PLAN D'EAU COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu dernièrement des représentants de la fédération départementale de la pêche pour échanger sur une éventuelle gestion du plan d'eau communal par la fédération départementale.

Une gestion par la fédération départementale n'interdirait pas l'accès aux promeneurs au plan d'eau, et pourrait apporter une ressource supplémentaire à la commune de l'ordre de 762 € annuel. La fédération s'engagerait à empoissonner pendant plusieurs années afin de retrouver une population de poissons attrayante. En contrepartie, il serait nécessaire de chasser le cormoran en période hivernale.

Monsieur le Maire propose l'essai d'un bail d'un an. Les conseillers municipaux échangent sur ce sujet sur les avantages et inconvénients d'une telle gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour, 1 abstention et 7 voix Contre:

- **REJETE** la proposition de gestion par la fédération départementale de la pêche du plan d'eau, avec un essai d'un an.
- **NOMINATIONS DE DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES EN REMPLACEMENT DE M. REGNIER**

Suite au décès de M. REGNIER Christian, Conseiller municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de siéger dans les commissions suivantes :

Le Maire est Président de droit dans chacune des commissions communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les commissions ci-dessous et désigne les membres suivants pour y siéger :

Commission des bâtiments communaux & urbanisme : Il n'est pas désigné de remplaçant à M. REGNIER.

M. Roland FERROL, Mme Annick ALLEE, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, M. Laurent BERTHIER, M. Guy BEAUREPERE.

Commission des voiries, chemins et vallées, espaces verts et cimetière :

Membres : M. Charles BOBET, M. Emmanuel BELLANGER, Mme Annick ALLÉE, M. Roland FERROL, M. Laurent BERTHIER, M. David LECOMTE, Mme Aurélie NICOLAS.

Commission du personnel communal :

Membres : M. Emmanuel BELLANGER, M. Roland FERROL, Mme Annick ALLÉE, Mme Corinne DUET LECOMTE, Mme Laëtitia CRESPEAU, M. David LECOMTE, M. Laurent BERTHIER.

Groupe de soutien au commerce local :

Membres : M. David LECOMTE, M. Charles BOBET, Mme Laëtitia CRESPEAU, Mme Annick ALLÉE.

Les autres commissions communales restent inchangées.

Commission Appel d'Offres :

Titulaires : M. Guy BEAUREPÈRE, M. David LECOMTE, M. Emmanuel BELLANGER.

Suppléants : Mme Aurélie NICOLAS, M. Charles BOBET, Mme Stéphanie DROUIN.

Délégué auprès des Sapeurs-Pompiers : Mme Annick ALLEE

Délégués à l'Energie Eure-et-Loir : Titulaire : M. Guy BEAUREPÈRE & Suppléant : M. Roland FERROL

Délégués à l'ATD : Titulaire : M. Roland FERROL & Suppléant : M. Guy BEAUREPÈRE

- **TOURS DE GARDE BUREAUX DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017**

Les élections législatives auront lieu les dimanche 11 et 18 juin 2017. Les tours de garde pour la tenue des bureaux de vote sont établis.

- **ETATS DE NON-VALEURS 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT DE DANGEAU**

Vu les états de non-valeurs 1/2017 et l'état des créances éteintes 1/2017 relatif au service assainissement de Dangeau en date du 30 mai 2017 dressés par M. le Trésorier de Brou,

Monsieur le Maire présente les états établis par Monsieur le Trésorier de Brou. Il s'agit de dettes dites éteintes ou d'insolvabilité des redevables. Ces dettes concernent la redevance d'assainissement collectif.

Etat N°2560450231	Dettes éteintes	111,91 €
Etat N°2644070531	Dettes d'insolvabilité des redevables	339,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'admission en non-valeurs des titres sur le budget du service assainissement représentant la somme de 451,37 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2017 du Service assainissement,
- **PRECISE** qu'ils seront affectés de la manière suivante :
article **6541** pour un montant de **339,46 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°2644070531,
article **6542** pour un montant de **111,91 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°2560450231.
- **DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2017 BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT DE DANGEAU**

Considérant l'adoption du budget annexe Service assainissement de la commune de Dangeau en date du 19 avril 2017 ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de faire des virements de crédits en section de fonctionnement pour permettre le règlement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les virements de crédits comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 6063 – Fournitures d'entretien et petit équipement : - 210,00 €
Article 706129 – Reversement redevance pour modernisation des réseaux : + 210,00 €

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire :

- INFORME :

1. des subventions qui ont été accordées :
attribution d'une aide financière de 1 130 € à la bibliothèque municipale par le conseil départemental, subvention de l'Etat (DRAC) pour les travaux de gouttières à l'église pour un montant de 970,76 €, des Fonds Départementaux d'Investissements au titre de 2017 d'un total de 21 362 € (travaux classes, rampe d'accessibilité classe maternelle, réfection voirie communale), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 14 889 € (travaux classes), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 1 240 € (rampe d'accessibilité classe maternelle)
2. qu'une réunion publique se tiendra le 8 juin à la salle polyvalente 20 H pour informer des travaux qui seront réalisés Place de l'église et des aménagements de sécurité dans les rues principales.
3. de la demande d'autorisation de M. ROYER d'abattre les peupliers morts à la passerelle du Gué du Chêne. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
4. des devis pour le nettoyage des vitres (bâtiments mairie et école) ont été sollicités aux entreprises TEIXEIRA de Châteaudun et PROP'NET 28 de Dampierre-sous-Brou. L'entreprise PROP'NET 28 est retenue à l'unanimité, l'offre étant la plus avantageuse, pour effectuer l'ensemble des bâtiments mairie et école.
5. que RTE porte à la connaissance des habitants, des travaux d'entretien de la végétation de la ligne électrique 90 kv BONNEVAL-BROU vont être réalisés du 01/06 au 27/10/2017.
6. du rapport de visite de l'ATD à la station d'épuration du 13/04/2017.

7. de l'arrêté préfectoral du 02/05/2017 autorisant la société SEPE à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de Charonville et Saumeray (8 éoliennes).
8. du courrier du Président du Conseil départemental qui souligne que la Cour Régionale des Comptes « relève aujourd'hui l'effort de gestion caractérisé par la stabilité des taux de fiscalité directe et indirecte et la maîtrise des charges de fonctionnement », pour conclure que « le département présente une situation financière saine ».
9. que dans le cadre de l'étude de fusion de communes, une réunion aura lieu le 14/06 à 18 H 00 à la mairie avec M. le Sous-Préfet et le directeur des relations avec les collectivités locales à la Préfecture. Les 3 conseils municipaux y seront invités.
10. des diverses invitations reçues : vernissage à Bonneval, un spectacle-forum à Bonneval en faveur des personnes face à la perte d'autonomie (organisée par la MDA).

- DIT :

1. que le District d'Eure-et-Loir de football par correspondance du 3/05/2017, demande que des réparations ou remplacements soient réalisés des bancs de touche et fait remarquer qu'il manque un panneau à l'entrée du stade « liste des objets interdits ».
2. que la communauté de communes du Bonnevalais propose d'effectuer à sa charge dans le cadre du contrat territorial de l'AAC des Près Nollots, une commande de panneaux pour informer les citoyens de la démarche des espaces verts sans pesticide. Le conseil municipal n'est pas intéressé, à l'unanimité.
3. qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association Aménagement du temps de l'enfant (ATE) et en rend compte.
4. qu'il a échangé avec un responsable du secteur de la SNCF pour l'entretien le long de la voie communale à la Heurtemalle.
5. que la communauté de communes du Bonnevalais par courrier du 28/04/2017 souhaite mettre en place des conventions de mise à disposition des locaux (pour le périscolaire) afin de définir les règles de calcul pour la compensation financière annuelle.
6. qu'il a reçu une proposition pour un récital de piano à l'église.
7. que M. Philippe VIGIER organise une réunion publique le 13/06 à 18H à la Maison des associations.

TOUR DE TABLE :

Madame Annick ALLÉE:

- **REMARQUE** que les sacs à déjections canines mis à disposition au public derrière l'église sont très efficaces.
- **SIGNALE** qu'un véhicule Place du Docteur Bilbaut est stationné et ne bouge plus (état d'abandon). Elle demande que le nécessaire soit fait pour qu'il soit retiré.

Monsieur Roland FERROL:

- **FAIT** remonter une demande d'un habitant qui souhaiterait un « dos d'âne » Route de Saumeray.

Monsieur Emmanuel BELLANGER:

- **DEMANDE** qu'un cendrier soit mis à disposition à l'entrée du cimetière.
- **DEMANDE** s'il est possible de déplacer les perrons au plan d'eau pour éviter que les employés du service technique tournent autour avec leurs matériels.
- **DIT** qu'il a représenté la commune le 19 mai en signant la charte d'engagement des communes « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » établi par Eure-et-Loir Nature.
- **A ASSISTÉ** à la réunion (24 mai) de la chambre d'agriculture et du FREDON : journée technique dans le cadre des actions menées sur le bassin versant de l'Ozanne. Il serait nécessaire qu'une réunion de la commission communale du cimetière soit organisée afin d'étudier les possibilités d'entretien de celui-ci.

Monsieur David LECOMTE :

- **RAPPELLE** que la fête de la musique aura lieu le 24 juin à partir de 19 H au Parc de la pointe de l'île. Une réunion pour l'organisation de celle-ci se tiendra le 7/06 à la Maison des associations.

Monsieur Guy BEAUREPERE :

- **A ASSISTÉ** à la réunion publique du SCOT du 22/05 : le SCOT est en cours d'achèvement.
- **DIT** que le conseil communautaire du Bonnevalais a attribué une subvention à l'association Familles Rurales de Dangeau.
- **INFORME** de l'avancée du projet de parc éolien (vallée de Vollars) : celui-ci est mis en veille du fait que la zone d'étude se situe à une distance inférieure à 20 km du radar militaire de Châteaudun.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.